# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 21 OCTOBRE 1876. — 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. SAMEDI MATIN, 21 OCTOBRE.

## Candidatures démocratiques 1876

POUR PRESIDENT DES ÉTATS-UNIS,
**SAMUEL J. TILDEN,**
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT,
**THOS. A. HENDRICKS,**
DE L'INDIANA.

POUR GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE,
GÉNÉRAL FRANK T. NICHOLLS,
D'ASSOMPTION.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
HONORABLE L. A. WILTZ,
D'ORLÉANS.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL,
H. N. OGDEN,
D'ORLÉANS.

POUR SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
W. A. STRONG,
DE WINN.

POUR AUDITEUR,
ALLEN JUMEL,
D'IBERVILLE.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
R. M. LUSHER,
D'ORLÉANS.

### VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, à la gare du chemin de fer de la Mobile, au pied de la rue Julia—Viandes salées sèches.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 61 de la rue de la Douane—Bottes, souliers et brodequins.

Viandes salées sèches.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

### SPECTACLES.

Samedi 21 octobre 1876.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—A midi et le soir—Retour du Professeur Hermann.

## La rivière Amite à la Nouvelle-Orléans.

La longue sécheresse que nous avons eue et qui a duré près de trois mois a démontré clairement l'insuffisance des Waterworks. Cette usine ne peut servir qu'à une partie de la ville en temps ordinaire, et dans les temps secs, loin de pouvoir fournir de l'eau pour les cas d'incendie qui sont si fréquents, elle ne peut pas même en distribuer assez pour les besoins domestiques des habitants. Beaucoup de gens ont souffert et souffrent encore, les citernes et même les puits ne pouvant pas suppléer à la cessation complète de la pluie. Et cependant les machines des Waterworks ont été tenues en constante opération, et le jour et la nuit, ainsi que la pompe du steamer employé par les compagnies d'assurance. Tout cela a été insuffisant. Il faut donc autre chose pour nous mettre à l'abri de ces coïncidences d'éléments naturels qui produisent les sécheresses du genre de celles dont nous avons à nous plaindre. Ajoutons à cela que certaines parties de la ville, les plus étendues, celles qui sont les plus éloignées du fleuve, manquent presque toujours d'eau pour éteindre les incendies. Ces quartiers sont donc exposés, en tout temps, au danger du feu, et ce danger est une des raisons, la principale peut-être, pour laquelle la ville continue à s'étendre sur les bords du fleuve, ce qui rend les communications difficiles, longues et coûteuses, au lieu de progresser dans la plaine en arrondissant son périmètre, ce qui rendrait tous les services publics plus prompts, plus économiques et comparativement faciles.

Il faut donc aviser à un nouveau moyen pour fournir de l'eau en plus grande abondance et pour la distribuer dans tous les quartiers de la ville. Très naturellement, l'usine actuelle ne suffisant pas, on a dit qu'il fallait en construire une autre et même deux autres, afin que tous les centres de la population pussent compter en tout temps sur une double protection contre la sécheresse et contre le feu.

Nous serions aussi de cet avis si alors la protection qu'on cherche pouvait être complète et si l'entretien de tant de machines ne devait pas coûter si cher. Mais d'une part, il faudrait toujours construire les réservoirs dans le voisinage du fleuve et les sections éloignées de la plaine habitée en profiteraient peu. D'autre part, l'achat des terrains et la construction des réservoirs, coûteraient des sommes immenses, sommes que la ville serait hors d'état de trouver en ce moment.

Comptons aussi que tous les capitaux employés à cela ne rendraient jamais rien à en juger par les revenus qu'on tire de l'usine actuelle. Il s'en faut de $30,000 au moins qu'on en tire quelque chose, et cette année, vu les frais extraordinaires auxquels il a fallu se livrer pour procurer plus d'eau que de coutume, la perte sera beaucoup plus forte. Et cependant les réservoirs sont placés dans le quartier le plus élevé et le plus peuplé de la Nile-Orléans. Si les abonnements dans ce quartier et dans d'autres quartiers voisins, également populeux, ne suffisent pas à couvrir les dépenses, quelles pertes annuelles ne causerait pas l'entretien d'autres usines établies dans des sections moins peuplées et moins riches! Nous considérons donc que si l'on avait recours à la multiplication des mêmes moyens pour nous protéger à l'avenir contre les disettes d'eau, il faudrait chaque année voter dans ce but un budget spécial et véritablement ruineux, parce qu'il serait au-dessus de nos ressources financières.

Il faut, selon nous, penser à autre chose; il faut penser à un moyen final et qui, une fois établi, ne coûterait presque plus rien, ni pour l'entretien ni pour la distribution. On en a déjà parlé et la question se présente aujourd'hui avec plus d'opportunité que jamais. Il y a à 35, 40, 45 et 50 milles, presque en droite ligne, au Nord de la Nile-Orléans, trois rivières bien connues, venant toutes de l'Etat du Mississippi, ayant à peu près toutes un cours assez long, dont deux se jettent dans le lac Maurepas et la troisième, la plus éloignée, dans le lac Pontchartrain. Ce sont la rivière Amite, ayant une branche, se projetant au sud, de 5 ou 6 milles plus rapprochée de nous que la branche principale, la rivière Tickfaw et la rivière Tangipahoa. Leurs eaux, sans être particulièrement limpides, sont très potables et fort hygiéniques. Celles de la rivière Tangipahoa sont tout à fait claires, mais elles sont les plus éloignées et on ne pourrait les amener ici qu'en leur faisant traverser par des tuyaux le cours du Tickfaw et de l'Amite, ce qui serait facile mais à la condition d'une dépense plus forte. Pour le moment on pourrait se borner aux eaux de l'Amite qui sont très abondantes et avec lesquelles on n'aurait plus à redouter la sécheresse dans nos quartiers.

Quant à la dépense d'établissement des tuyaux sur une distance de 35 milles, elle serait beaucoup moins considérable qu'on ne le pense peut-être. Il faudrait deux tuyaux de trois pieds de diamètre chacun en dedans, l'un à côté de l'autre, avec des parois de huit pouces d'épaisseur en ciment hydraulique, c'est-à-dire en ciment qui se durcit dans l'eau loin de se détériorer. Un pareil ciment dure une éternité. Il est, pour ainsi dire, indestructible, résistant au pic et à la sape beaucoup mieux que le roc même. On brise le roc, on ne brise pas le ciment hydraulique. Il est plus dur que tous les instruments de fer ou d'acier employés comme masses, et ne cède qu'à la mine. Voilà la matière qu'il faudrait employer pour construire les tuyaux de la rivière Amite à la Nouvelle-Orléans.

L'emploi de ce ciment est, du reste, facile. Quand il est mêlé avec la quantité requise de sable, de gravois et d'eau, on le verse dans quatre ou cinq tronçons de tubes en fer qui s'emboîtent les uns dans les autres, et il est pris en cinq minutes, c'est-à-dire qu'en cinq minutes il est plus dur que le rocher d'où on l'extrait. Alors, on tire les tubes et on les place en avant en recommençant l'opération du coulage. Un nombre très limité de travailleurs, une vingtaine seulement, peut construire un mille de tuyaux par jour, et les mêmes morceaux de tube suffiraient pour quelque distance que ce fût, car l'usage qu'on en fait ne leur cause aucun dommage.

Ce ciment est celui de Vica qui en eut l'idée en examinant les rochers, bases de ces chaînons des Alpes qui viennent expirer, par mamelons, dans la vallée de l'Isère, en France. Vica a reçu pour cette invention une pension viagère de tous les gouvernements d'Europe. Le gouvernement russe fut particulièrement libéral à son égard. Vica en obtint plus d'une faveur.

Nous croyons que le ciment hydraulique, c'est le nom du ciment dont nous parlons, peut se fabriquer ou se produire dans beaucoup d'endroits rocheux des Etats-Unis. Peut-être même est-il employé déjà. En ce cas, la dépense de la confection de ces tuyaux n'offrirait rien d'effrayant, puisqu'on a sous la main l'eau et le sable. Les plus grands frais consisteraient dans l'achat du ciment et le transport du gravois, transport qui pourrait se faire en grande partie par le chemin de fer du Nord.

En pareils cas, les prises d'eau se pratiquent ainsi : On met à l'orifice des tuyaux un fort grillage de fer et contre ce grillage on amoncelle de gros cailloux ronds, dans les joints desquels passe et se filtre l'eau qui doit remplir les tuyaux, posés à quatre pieds au dessous du sol. De la rivière Amite à la Nile-Orléans, il y a une bonne pente, à laquelle une profondeur de six ou sept pieds pour la pose de tuyaux ne nuirait pas. Tous les tuyaux du reste des Waterworks pourraient servir, moins les réservoirs qui seraient complètement inutiles. Ce travail accompli, on pourrait établir des plugs partout, en nombre à peu près illimité, et les laisser couler tous les jours pendant plusieurs heures. Il y aurait donc aussi partout de l'eau et en abondance pour éteindre les incendies. L'administration des Waterworks serait supprimée, les taux d'assurance baisseraient et chaque habitant pourrait avoir de l'eau gratis. A supposer que ce travail coûtât un million, croit-on qu'il ne serait pas bientôt regagné et au centuple par l'immense bénéfice public qu'il nous vaudrait?

LES PLANS DE KELLOGG, PACKARD & CO.—Le *Democrat* a reçu des informations qui, si elles sont exactes, confirmeront les appréhensions que nous exprimions récemment. Kellogg, Packard & Co., se prépareraient à faire opérer de nombreuses arrestations dans la paroisse Ouest Feliciana, et probablement dans quelques autres, en vertu d'affidavits faits sur commande. Ce serait là le premier mouvement de la tactique inaugurée par Chamberlain dans la Caroline du Sud et, après cela, nous devrions nous attendre à avoir en Louisiane un pendant à l'affaire de Cain Hoy. L'organe radical dans son numéro d'hier pousse Kellogg aux mesures de vigueur et les républicains à l'agression.

Mais Kellogg n'a pas oublié ce qu'il en coûte de vouloir porter atteinte à un droit garanti par la Constitution aux citoyens américains et il y regardera à deux fois avant de se laisser entraîner par Packard sur une pente glissante.

Le 7 novembre est proche et après cette date, il pourra se trouver pour juger les fraudeurs et les faiseurs de coups d'Etat, des juges aux Etats-Unis comme il s'en trouvait à Berlin du temps du grand Frédéric.

LA NOUVELLE TACTIQUE DES RADICAUX.—Les meneurs radicaux dans la Caroline du Sud, n'ayant pu réussir à lasser la patience des démocrates, ont pris le parti de faire commettre des assassinats par les noirs ignorants qu'ils contrôlent, dans l'espoir que les blancs poussés à bout se laisseront aller à quelqu'imprudence. Cette tactique infâme indique le caractère désespéré de la lutte et donne la mesure morale des bandits qui sont à la tête du parti radical dans cet Etat.

FRANCIS PRESTON BLAIR.—Cet homme d'Etat, dont le télégraphe vient d'annoncer la mort, était le père de Montgomery Blair et du général Frank P. Blair qui a été candidat à la vice-présidence en 1868 et qui est mort depuis. Francis Preston Blair était né à Abingdon, Virginie, en 1791, son père avait été avocat-général du Kentucky. Elevé pour le barreau, Blair se lança dans la politique en 1824 et il devint l'ami et le partisan de Henry Clay. Il combattit le mouvement de nullification et Jackson ayant lu un de ses articles, le fit venir à Washington et le mit à la tête d'un nouveau journal démocrate, le *Globe*, fondé en 1830. Blair garda cette position jusqu'en 1845, et en 1848 il se sépara du parti démocrate pour soutenir Van Buren. Dans les dernières années de sa vie il résidait dans le Maryland.

QUESTIONS SOULEVÉES PAR L'ENREGISTREMENT.—Nous avons reçu du major E. A. Burke, président du sous-comité démocrate conservateur, un exemplaire d'une brochure qui contient les documents et correspondances relatifs aux contestations sur l'enregistrement des votants. Cette publication sera très utile aux comités exécutifs des paroisses et aux superviseurs des Etats-Unis.

1000 chapeaux consignés seront sacrifiés en même temps que la chaussure au Magasin Bleu, coin Orléans et Claiborne.

PAVILLON BOOT.—Nouveau genre, médaille d'or, Philadelphia, coin Royale Ste-Anne.

MEUBLES.—Les meubles de M. J. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, sont non seulement à fort bon marché, mais encore très nouveaux, fort élégants et solides. Ils méritent l'attention de toutes les personnes qui ont besoin de faire emplette d'un mobilier.

**GUERLAIN,**
PARFUMEUR,
Paris 15 rue de la Paix. Paris.

AVIS AUX CHASSEURS.—Le *Sun* rapporte, au sujet du regrettable accident arrivé au docteur Thébaud, les détails suivants donnés par un ami intime du docteur, qui était en ce moment auprès de lui :

"Le docteur Thébaud et moi étions ensemble dans une salle à manger, le soir; il se préparait à aller à la chasse le lendemain matin. Il prit une boîte de cartouches métalliques, de ces cartouches de 3 pouces de long et 1/2 pouce de diamètre, qui ont une capsule de fulminate d'un côté et dont l'autre côté est ouvert, de manière à pouvoir charger avec plomb, poudre et bourre.

"Il posa la cartouche, la capsule en bas, sur une pièce de bois au centre de laquelle était une cavité, pour préserver la capsule de tout contact. [illegible]

"Je suis grièvement blessé," [illegible]

## Enregistrez-vous.

On croit qu'il y a encore à la Nouvelle-Orléans 16,000 conservateurs qui ne se sont pas encore fait enregistrer. Il ne reste plus que sept jours effectifs pour se faire enregistrer, les bureaux fermant le samedi 28 octobre, c'est-à-dire d'aujourd'hui en huit. Les retardataires n'ont donc pas de temps à perdre pour se mettre en règle, s'ils veulent pouvoir voter.

Les voix perdues sont autant de voix données aux radicaux.

Le 7 novembre sera résolue une question de vie ou de mort pour la Louisiane. Que nul ne s'expose donc à compromettre le succès par une coupable négligence.

Un lot de 1500 paires souliers en couleur pour enfants à 40 cents la paire, au Magasin Bleu, coin Orléans et Claiborne.

Cherchez-vous une chaussure élégante et solide? le coin Ste-Anne seul peut vous la fournir.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

### La liste des candidats indépendants.

Nous avons annoncé déjà que M. Thos. O'Connor refusait la candidature qu'on lui avait offerte pour la place d'administrateur des améliorations. Nous apprenons maintenant que MM. R. S. Howard et E. K. Converse ne sont pas disposés à accepter d'emblée la nomination dont le parti les a honorés. M. J. C. Denis préfère avant de se prononcer attendre que MM. Pilsbury et Brown se soient prononcés eux-mêmes. Quant au Dr. Friend, nommé pour la place de Coroner des Second et Troisième Districts, on assure qu'il n'a pas accepté cette faveur.

Mr. Pilsbury, interrogé pour ce qui le concerne, a répondu qu'il n'avait pas de remarque à faire, n'ayant pas été consulté en cette occasion. Il a ajouté que si les citoyens blancs ou de couleur, républicains ou autres, voulaient voter pour lui en ratifiant ainsi sa nomination par la convention démocratique conservatrice, il serait injudicieux de sa part de dire qu'il préférerait que ces citoyens ne votassent pas pour lui ou de dire qu'il est opposé à une nomination ou ratification venant d'un parti dont la politique diffère de la sienne.

Ce qui précède était imprimé déjà quand nous avons reçu très tard dans la soirée une communication de dix candidats démocrates portés sur la liste des Indépendants. Dans cette communication, que nous publions plus loin, ces candidats déclarent qu'ayant vu la dite liste appuyée par une plateforme du parti républicain à laquelle ils ne peuvent souscrire, ils désapprouvent complètement l'usage de leurs noms en connexion avec ce mouvement.

### Le juge Lynch contenu par le juge Morgan.

L'avocat de Miller, désirant décider la question du droit du juge Lynch à interdire aux hommes des marchés particuliers l'exercice de leur industrie en dehors des marchés publics et aussi du droit de les punir s'ils n'obéissent pas à ses décisions, s'était adressé directement à la Cour Suprême pour obtenir un writ d'habeas corpus. L'affaire a été plaidée jeudi et le juge Morgan a rejeté le writ et renvoyé en prison Miller qui y subira le reste de sa sentence.

Le juge Morgan a soutenu que le juge Lynch avait juridiction sur l'injonction, opinion opposée à celle du juge Meunier, et que pour mettre le writ d'injonction à exécution, la loi lui donne le pouvoir de punir dans le cas de violation; que Miller ayant désobéi à l'ordre de la cour, et le juge ayant exercé le pouvoir de police de sa cour et puni l'appelant, nulle intervention avec l'autorité incontestable du juge Lynch n'était autorisée par la loi et que toute immixtion serait dangereuse à l'administration de la justice.

Mais dans l'opinion des bouchers l'affaire n'est pas finie. Ils l'ont examinée avec attention et disent qu'elle ne les concerne pas, Muller n'étant pas, à proprement parler, un homme des marchés particuliers. Il a loué un petit endroit dans une grocerie et s'expose à la vente que quelques morceaux de bœuf. C'est peut-être une combinaison faite exprès pour emporter le point. S'il n'y avait pas quelque chose de louche en cela, pourquoi cet avocat l'a-t-il signalé à un député-shérif, et pourquoi ce même avocat au lieu de porter la demande d'habeas corpus devant le juge Meunier qui aurait libéré immédiatement son client, s'est-il adressé à la Cour Supérieure où l'affaire était douteuse?

En conséquence, la résistance n'est pas finie.

### Que sera-t-il résolu?

M. Kellogg est, dit-on, indécis sur ce qu'il doit faire à l'égard de trois ou quatre paroisses où un désordre complet règne s'il en croit le rapport du capitaine des troupes fédérales, qui sont cantonnées dans ces endroits. Il paraît qu'on veut faire croire que la vie des nègres est en danger afin qu'il y ait motif de livrer les dites paroisses à l'autorité militaire. Mais c'est là le difficile. Les démocrates ont justement tenu de grands meetings dans les sections signalées, Ouachita, Est-Baton-Rouge et Ouest-Feliciana, et les nègres y ont rendu en grand nombre, ce qui prouve qu'ils n'avaient pas peur d'être tués. Le motif allégué est donc ridicule et ne trompera personne.

C'est peut-être ce qui empêche l'avocat-général Hunt, qui est de retour ici depuis quelques jours, d'assumer les devoirs de sa place. La place, en effet, est peu enviable en ce moment.

### Une question relative aux polls.

Mr. M. Hahn, enregistreur d'Etat, vient d'adresser à l'assistant-avocat-général la lettre suivante relativement au nombre de polls à ouvrir dans les paroisses.

Nile-Orléans, 19 octobre 1876.

Hon. H. C. Dibble, assistant-avocat-général :

Cher monsieur,—Les inspecteurs et autres demandent constamment au Bureau de l'enregistrement d'Etat si la loi requiert l'ouverture d'un poll dans chaque ward de justice de paix ou dans chaque ward de juri de police dans les paroisses de la campagne. Dans une entrevue que, la semaine dernière, vous avez eue ici avec moi et Mr. Whittaker, pour le comité démocrate, il fut convenu, sur ma demande, que vous et Mr. Whittaker, vous feriez un examen attentif de la loi si vague et si incertaine sur ce point et que je suivrais en cela votre opinion légale commune.

Avez-vous vu Mr Whittaker depuis et décidé ce point? Si non, veuillez vous en occuper le plus vite possible car le temps est précieux, et l'on attend avec anxiété une consultation faite par des légistes des deux partis politiques.

Respectueusement

MICHAEL HAHN,
Enregistreur d'Etat.

### Enregistrements frauduleux.

En réponse à une demande du comité démocrate d'enregistrement l'ex-gouv. Hahn a ordonné aux inspecteurs des Bureaux de biffer de leurs livres les noms de toutes les personnes emprisonnées ou renvoyées sous caution devant la cour de circuit des Etats-Unis, par le juge Southworth, commissaire des Etats-Unis, pour enregistrement faux ou frauduleux. Mr Hahn, étant d'avis que la preuve qui a été suffisante pour convaincre le juge de leur culpabilité, suffit aussi pour autoriser le biffage de leurs noms de la liste des inscrits, tout le monde, d'autre part, attestant le caractère impartial des décisions du commissaire Southworth.

### Traduits devant la Cour.

Mary Pringle, Mary Siepler et Geo. Keller, arrêtés par les officiers Cain et Lilley, et amenés au corps de garde du premier precinct, sur l'accusation d'avoir aidé au meurtre, [illegible] du meurtre de Benjamin Wardsworth, dans la nuit du 18 octobre, ont été traduits devant le juge Quinn de la Première Cour de police municipale, jeudi soir. Aucune exception n'a été prise par les prévenus; [illegible]. Le juge Quinn a référé l'affaire au juge [illegible] de la Seconde Cour de police municipale.

### Nouvelle organisation d'artisans.

On essaye d'organiser ici une société d'artisans et de travailleurs, dont les membres prendraient l'engagement de se tenir à l'écart de toute agitation politique. Un meeting de travailleurs a eu lieu dans ce but mercredi soir. Samuel Martin a été choisi président temporaire. Après la nomination d'un comité chargé de préparer une constitution et des règlements, l'assemblée s'est ajournée pour se réunir de nouveau samedi soir rue Poydras [illegible] heures.

[illegible]

### Aux électeurs du [illegible] ward.

[illegible]

### Nomination du 10me Ward.

[illegible]

TEMPERATURE.—20 Oct 1876. Thermomètre de C. Dumaine, [illegible]

[illegible]

Les Premium Centennial sont au coin Ste-Anne et Royale, [illegible]

LETTRE DU MARQUIS DE LAFAYETTE.—[illegible]

Mon cher monsieur,—[illegible]

Marquis OSCAR DE LAFAYETTE.

—On écrit de Smyrne, 16 septembre à la *Gazette d'Augsbourg* :

Ici, dans nos régions politiques, personne ne croit à la paix, [illegible]

Voulez-vous éviter rhumes, rhumatismes et bronchites? Achetez vos chaussures au coin Ste-Anne et Royale.

UNE IMPORTANTE QUESTION D'ORTHOGRAPHE.—Les chambres de commerce de France viennent de recevoir la circulaire suivante de M. le ministre de l'agriculture et du commerce :

Paris, 28 septembre.

Monsieur le président,

M. le ministre des affaires étrangères vient de m'informer que la Banque de l'empire d'Allemagne (*Reichsbank*) s'est mise à l'escompte que les effets de commerce portant le mot *mark*, ainsi orthographié, [illegible]

Cette information étant de nature à intéresser les négociants français de votre circonscription, je m'empresse de la porter à votre connaissance.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance, etc.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,
TEISSERENC DE BORT.

COLORATION ARTIFICIELLE DES VINS; CONDAMNATION.—Deux négociants associés de Vergèze et un négociant de Béziers étaient prévenus d'avoir envoyé à différents consommateurs de Nancy, du vin dans lequel [illegible]

[illegible]

Ralliez-vous!! Ralliez-vous!!
**MASS MEETING**
[illegible]

Salle du Comité d'enregistrement et d'élection.

AVIS.

Une Soirée de Famille.

Changement de domicile.

**LEON MEDAL**
CONFISEUR,
[illegible]

LEA & PERRINS

WORCESTERSHIRE SAUCE

**ELITE CLUB ROOM,**

A louer à bail.

**J. A. PEYROUX**
NOTAIRE PUBLIC.

**L. BIROT.**
Tailleur Fashionable.

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

**ELKIN & CO.**

En débarquement du navire Bienville, de Bordeaux.

En magasin.

Avez-vous besoin d'argent?

**PEYCHAUD & GARCIA.**

**Hy. J. MONTAGNET,**
MARCHAND DE
**CHARBON**
Pittsburg, Anthracite et Cannel.

**JOHN HANSEN,**

**M. J. E. GUILLOTTE**

**W. H. MURPHY,**
Avocat.

**M. E. LINAUDAIS,**
AVOCAT.

AVIS.

**J. MANDIN & CIE.,**
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur — Nouvelle-Orléans.
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
**EUGÈNE CLICQUOT**
LIQUEUR, "l'Ermite de Bordeaux."

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE
**FAURE & MAILHO,**

**H. J. RIVET,**
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.

**P. E. SARRAZIN,**
270 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,
Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.

**FINE COGNAC.**
WINES, OLIVE OIL
BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 48 Decatur St.

**A. W. MOFFETT & CO.,**
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.

**LHOTE & CO.,**
CHANTIERS de BOIS de VIEUX BASSIN, et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.

**St-Bernard Coal Co.,**
EARLINGTON, KY.
**W. S. CAMPBELL**
No 33 de la rue Carondelet.
Charbon! Charbon! Charbon!

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Une nécessité.

**BOIS CHARPENTE**

**J. A. LACROIX,**

Le Dr. J. A. DeHART,

Le Dr. G. P. MALONEY

AVIS.

A LOUER.

A LOUER.

A louer.

A Vendre.